

2026  
Commune d'Épône  
Conseil Municipal du 08/06/2026 – Délibération B1 n° 26-050  
7.5 Finances locales - Subventions

République Française  
Liberté Égalité Fraternité  
Commune d'Épône

Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton de Limay

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ÉPÔNE

### SEANCE DU LUNDI 08 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Emmanuel BOLLE, Maire d'Épône.

#### Présents :

M. Emmanuel BOLLE, Mme Isabelle ROMAIN, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Elsa SERRANO, M. Didier SOUQUET, Mme Nelly ERMACORA, M. Kamel RAFAÏ, Mme Emilie OUAZI, M. Laurent ANDRIEU, Mme Nathalie POTTIER, M. Anthony HOLLAND, Mme Eliane E SA, M. Yanis AKRICH, Mme Sandra NIYONGERE, M. Théodore WAGNER, Mme Amira GOULAHIANE, M. Philippe JACQ, Mme Hélène LACAÏLLE, M. Gilles VASSE, Mme Agnès MERRIEN, M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Olivier ECHARD, M. Rodolphe DRUART, Mme Béatrice DI PERNO

#### Absents ayant donné procuration :

Mme Catherine MENETTRIER procuration à Mme Elsa SERRANO  
Mme Danièle MOTTIN procuration à Mme Béatrice DI PERNO  
M. Jean-Marc JUSTINE procuration à Mme MARTIN

**Madame Nelly ERMACORA est élue secrétaire de séance.**

#### DATE DE LA CONVOCATION :

02/06/2026

#### DATE D'AFFICHAGE :

02/06/2026

#### NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	29
Présents	26
Votants	26

### **OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2026**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;

Vu les demandes de subventions présentées par les associations locales.

Considérant que les associations locales accomplissent des missions d'intérêt général et présentent en cela un intérêt pour l'ensemble des habitants de la Commune ;

Considérant qu'à ce titre, les associations locales œuvrant dans le domaine social, culturel ou sportif peuvent, en tant qu'organisme à but non lucratif, recevoir des aides financières de la Commune ;

Considérant les besoins spécifiques de certaines associations, l'intensité de leur action sur le territoire communal, leur situation financière particulière et la qualité de leur programme d'activité prévisionnel pour 2026 ;

2026  
Commune d'Epône  
Conseil Municipal du 08/06/2026 – Délibération B1 n° 26-050  
7.5 Finances locales - Subventions

**Considérant** l'avis favorable de la commission Culture, Patrimoine, Associations et Jumelage, consultée le 26 mai 2026.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Navid HUSSAIN-ZAIDI, Adjoint au Maire, délégué à la Culture, Patrimoine, Associations et Jumelage ;

**Après en avoir délibéré, à la Majorité (20 Voix Pour, 6 Abstentions, 3 ne prennent pas part au vote).**

- 6 Abstentions : M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, Mme Danièle MOTTIN (Procuration à Mme Béatrice DI PERNO), M. Rodolphe DRUART, Mme Béatrice DI PERNO, M. Jean-Marc JUSTINE (Procuration à Mme Isabelle MARTIN), du Groupe « Dynamic Epône »,

**Conformément à l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, 3 ne prennent pas part au vote :**

- Mme Elsa SERRANO de l'Association « ASA »,
- Mme Nelly ERMACORA de l'Association « Club Temps de Vivre », « ADSBE, Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles d'Epône », « Chœur Gospel »,
- M. Olivier ECHARD, de l'Association « CDPE, Club des Partenaires Epônois ».

**Article 1<sup>er</sup>** : DECIDE d'attribuer et de verser aux associations désignées ci-après, au titre de l'exercice 2026, les subventions de fonctionnement suivantes ;

**Article 2** : **INDIQUE** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2026 ;

**Article 3** : **PRECISE** que la délibération sera adressée à :

- A la Préfecture des Yvelines ;
- Service de gestion comptable de Mantes-la-Jolie.

*M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*

EPONE (Yvelines)  
Certifié exécutoire le présent acte  
Transmis au Préfet des Yvelines  
Le **19 JUN 2026**  
Et publié/affiché le **19 JUN 2026**

Mme Nelly ERMACORA  
Secrétaire de séance



Emmanuel BOLLE

Maire d'Epône



2026  
Commune d'Epône  
Conseil Municipal du 08/06/2026 – Délibération B1 n° 26-050  
7.5 Finances locales - Subventions

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS BUDGET 2025	SUBVENTIONS BUDGET 2026
<b>Associations à caractère éducatif</b>		
AAPEE - Association Autonome de Parents d'Elèves d'Epône	500 €	600 €
ASA - Accompagnement Scolaire et Alphabétisation		600 €
FCPE - Fédération des Conseils de parents d'élèves	500 €	1 000 €
<b>Total Associations à caractère éducatif</b>	<b>1 000 €</b>	<b>2 200 €</b>
<b>Associations à caractère solidaire &amp; social</b>		
ADSBE - Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles d'Epône	1 100 €	1 200 €
ADN - Ambition Détermination Nouvelle	1 000 €	1 000 €
AFEM - Association des Femmes d'Epône et de Mézières	400 €	600 €
Handi-Cap Prévention	500 €	1 000 €
ASSOVICA - Association de Soutien aux Victimes de Cyber Attaques	200 €	
La Brigade Académie	500 €	
Les Baskets Bleues	500 €	
<b>Total Associations à caractère solidaire &amp; social</b>	<b>4 200 €</b>	<b>3 800 €</b>
<b>Associations à caractère sportif</b>		
Aikido Epônois		500 €
Cyclo Club Epônois	1 600 €	1 600 €
Dragon Bleu KungFu Epône	400 €	400 €
EMBB - Epône Mézières Basket Ball	8 000 €	9 000 €
Epône Rugby Club	22 000 €	22 000 €
Judo Club Epônois	6 000 €	6 000 €
Les Pétanqueurs Epônois	1 100 €	1 500 €
ORC - Off Road Cycliste Epône	10 000 €	10 000 €
USBS - Union Sportive de la Basse Seine Epône	30 000 €	30 000 €
TCOM - Tennis Club Epône Mézières	2 000 €	
<b>Total Associations à caractère sportif</b>	<b>81 100 €</b>	<b>81 000 €</b>
<b>Associations à caractère culturel et de loisirs</b>		
Arts et Créations	500 €	600 €
ASP 82 Airborn - Association de Soutien aux Parachutistes	400 €	400 €
Association culturelle des Portugais d'Epône	1 450 €	1 500 €
CDPE - Club Des Partenaires Epônois	9 000 €	7 500 €
Club de Scrabble Epônois	250 €	300 €
Club temps de Vivre	9 000 €	9 000 €
Chœur Gospel	1 000 €	1 500 €
Comité de Jumelage	3 000 €	2 000 €
CRARM - Centre de Recherches Archéologiques de la Région Mantaise	500 €	800 €
EIVS - l'Ensemble Instrumental du Val de Seine	500 €	800 €
Le Gardon Epônois	1 800 €	2 500 €
MACE - Modèle Air Club Epônois	500 €	500 €
UNC - Union Nationale des Combattants d'Epône	500 €	200 €
Les Amis des Îles		1 000 €
Les enfants de Madisson		300 €
FAVS - Fédération Archéologie Val de Seine	500 €	
Association Serbie	1 500 €	
<b>Total Associations à caractère culturel et de loisirs</b>	<b>30 400 €</b>	<b>28 900 €</b>
<b>Associations à caractère économique</b>		
ABC EPONE - Avenir Business Club d'Epône	400 €	1 000 €
AACEE - Assoc des Artisans, Commerçants et Entrepreneurs d'Epône	1 000 €	
<b>Total Associations à caractère économique</b>	<b>1 400 €</b>	<b>1 000 €</b>
<b>Associations extra-muros</b>		
AFIPE de Poissy - Formations et Alternance (pour 12 apprentis épônois)		780 €
Association sportive du lycée Vincent Van Gogh (pour 42 lycéens épônois)		420 €
CFAIE - Centre de Formation d'Apprentis de l'Eure (pour 1 apprenti épônois)		75 €
Protection Civile (soutien à Mayotte)	3 500 €	
<b>Total Associations extra-muros</b>	<b>3 500 €</b>	<b>1 275 €</b>
<b>Total subventions 2026 attribuées</b>	<b>121 600 €</b>	<b>118 175 €</b>
Réserve	3 400 €	3 825 €
<b>Total Général Budgété au Budget Primitif 2026</b>	<b>125 000 €</b>	<b>122 000 €</b>